



**Décembre 2019**

**N° 2019 - 17**

**Corsica Ferries - Sardinia Ferries**, vient d'annoncer que toute leur flotte a anticipé dès la mi-novembre la nouvelle réglementation applicable au 01/01/2020 de la limitation à 0,5 % de soufre.

- ⇒ **Nous saluons cette initiative d'anticipation et au nom de tous les adhérents et sympathisants d'ANQAEV, nous les en remercions vivement. Mais nous souhaitons, encore et toujours que le passage au diesel marin le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre par tous les temps aux approches et dans le port de Nice soit rapidement mis en œuvre par la Corsica Ferries.**

### **Projet d'Extension des activités de l'aéroport de Nice**

Le Collectif Citoyen 06 a documenté dans une lettre au Préfet datée du 27 novembre l'argumentation détaillée des raisons pour qu'il n'approuve pas cette extension des activités.

=> Notre association en est co-signataire.

<http://anqaev.fr/2019/12/01/aeroport-de-nice-lettre-au-prefet-collectif-citoyen-06-27-novembre-2019/>

### **Le 0,1 % de soufre au Port de Nice : Est-ce gagné ?**

Selon Nice-Matin du 03/12/2019, en relation avec l'article sur l'extension de l'aéroport, le maire de Nice a déclaré : « *A partir du 1er janvier, nous fixerons au port une limite de 0,1 % de teneur en soufre, tout le temps. Ceux qui ne s'y conformeront pas ne seront pas accueillis.* »

L'article complet de Nice Matin du 03/12/2019 est sur le site [www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)

<http://anqaev.fr/2019/12/03/extension-de-laeroport-les-detracteurs-sorganisent-nice-matin-3-decembre-2019/>

Compte tenu des domaines respectifs de compétence du maire et des autorités maritimes, nous avons contacté la Direction des Ports de la Métropole le 05/12/2019 et demandé :

Avant de nous réjouir pleinement de cette annonce, et d'en informer nos adhérents et sympathisants, nous souhaiterions connaître quelques détails du contenu de cet arrêté, tels que sa date de publication, ses modalités d'application en termes de la distance du port à laquelle les navires doivent basculer sur leur cuve à 0,1 %, sachant qu'une distance de plusieurs milles est indispensable, ainsi que les moyens de contrôle et les sanctions qui seront appliqués en cas de non-conformité, et par quelle entité ?

Nous attendons la réponse et la publierons dès qu'elle nous parviendra. Mais, il est aussi question d'un arrêté qui est l'acte d'une autorité administrative (le maire ou le président de la Métropole) devant obligatoirement être validé par le Préfet (autorité représentative de l'Etat) et non d'une simple charte comme à Cannes et Saint Raphaël. Entrera-t-on dans un cycle d'appels à la Justice administrative comme pour l'emploi des pesticides ?

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**

**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



## Zone maritime et fluviale de régulation - ZMFR

Une initiative de classement de la zone littorale incluant le Port de Nice et la rade de Villefranche serait en bonne voie comme protection de notre environnement en attendant le classement de la Méditerranée en zone ECA, (imposition de l'utilisation du diesel marin à 0,1%) pour laquelle l'article de Le Matin du 9 décembre relate des avancées :

<http://anqaev.fr/2019/12/10/la-france-salue-lengagement-des-pays-mediterraneens-pour-une-zone-eca-en-mediterranee-la-matin-09-decembre-2019/>

## Concertation sur le Port de Nice organisée par le CAUE 06



Le CAUE 06, **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement**, a organisé une **Concertation sur le Port de Nice** le 28 novembre à 17h00, à laquelle Daniel Moatti et Gérard Bonnes ont participé.

Les informations diffusées étaient plus ou moins déjà connues. Le compte rendu sera disponible sur le site [www.caue06.fr](http://www.caue06.fr)

Nous avons eu la confirmation que :

- Le trafic passagers Nice – Corse de la Corsica Ferries a diminué de 45 % en 2019 - soit réduit à 400.000 passagers environ - et devrait encore diminuer légèrement en 2020.
- Pour l'heure, aucune autre compagnie de ferries n'est prévue à Nice mais la CCI serait en recherche afin de régénérer leurs revenus. La position des riverains reste en accord avec la déclaration du Président Ch.Estrosi disant que le port doit rester à taille humaine. Nous rappelons que les accès routiers sont tellement éloignés que nous ne souhaitons pas revenir au volume de véhicules de 2015.
- La fréquentation des yachts a été en hausse sensible d'environ 20% en 2019 et l'augmentation en 2020 devient difficile en raison de l'aménagement du bassin.
- Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d'un grand port pour la Métropole voire pour le département, et que ce port ne peut être imaginé qu'à l'Ouest de Nice en raison des liaisons terrestres et aériennes existantes.
- La question du surtourisme des croisières et de ses contraintes néfastes imposées à l'environnement maritime et terrestre a été soulevée par le président de l'ANQAEV qui évoqua le développement harmonieux d'un tourisme de qualité respectueux de l'environnement et des riverains.



En conclusion Monsieur Asso, Président du CAUE 06, a souhaité que la question de l'aménagement du port Lympia dans le quartier soit envisagée sur les plans urbanistique et architectural.

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**  
**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)



## Le baptême du cimentier Capo Cinto



La Société Vicat a invité, entre autres, les responsables de l'ANQAEV au baptême de leur nouveau navire cimentier, le Capo Cinto, le mercredi 11 décembre. L'équipage est 100% français, son port



d'attache est Nice, et il naviguera uniquement au diesel marin à 0,1% de teneur en soufre, utilisant l'électricité à quai lors des escales à Nice hors périodes de chargement. L'ANQAEV souligne et apprécie ces dispositions qui respectent l'environnement.

## La candidature de l'ANQAEV à AtmoSud a été acceptée

AtmoSud est l'Association Agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'association améliore continuellement ses connaissances des polluants atmosphériques et de la qualité de l'air. Elle identifie les populations exposées à un dépassement de normes limites pour la santé pour mettre en évidence les zones où il faut agir.



## Mer & Marine

Ce journal des professionnels de la mer consacre plusieurs articles aux trois ports/métropoles de la région, Nice, Toulon et Marseille en constatant l'arrivée massive de croisiéristes : 13 millions en 2004, 28 millions en 2018, 40 millions prévus en 2028. Les ports de Marseille, Toulon et Nice se mobilisent pour lutter contre la pollution atmosphérique. Les armateurs, les élus et l'Etat multiplient les gestes de bonne volonté environnementale prévoyant des escales à « zéro fumée » par l'électrification des quais et des dispositifs de protection sur les navires. La région va investir 30 millions d'euros pour l'électrification des quais. Les trois métropoles portuaires imposent des chartes de l'emploi du diesel marin à 0,1%, Nice prévoit un arrêté.

Est-ce suffisant pour calmer l'exaspération des riverains devant la mauvaise qualité de l'air dans les ports de la région Sud/PACA et l'arrivée du sur-tourisme ?

## Flyer ANQAEV 2019

Le flyer ANQAEV 2019 est en cours de distribution auprès des riverains des quartiers du Port, du Mont Boron, de nos amis et connaissances.

**N'hésitez pas à nous en demander !** Ils sont à votre disposition, sur demande, pour distribution de la main à la main ou dans les boîtes aux lettres de votre résidence ou de votre voisinage.

[contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr) ou via le site [www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr)

*Le bureau de l'ANQAEV*

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie**  
**Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boîte 272, 06300 NICE**

[www.anqaev.fr](http://www.anqaev.fr) ----- SIRET : 829 521 806 0010 ----- [contact@anqaev.fr](mailto:contact@anqaev.fr)